

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

18 h 00 – salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois, Le Temple – St Frézal

Nombre de membres en exercice : 21 L'assemblée régulièrement convoquée le 26 juin 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 15 **Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Marc GOURDON, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Votants : 18 **Représentés** : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Josette ROUX, Daniel MATHIEU

Excusés : Céline MATHIEU

Absents : Anne-Marie DIDIER, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ **Vente du Mas de Mathée : reconnaissance de la prescription acquisitive survenue en 2011 (parcelles B125 et B126) et acquisition de parties des parcelles B135 et B137**

Camille LECAT présente le sujet.

Le Mas de Mathée, situé à Saint Andéol de Clerguemort et appartenant à M. NADLER, est actuellement en vente. Dans le cadre de cette vente, la commune est invitée à reconnaître la prescription acquisitive de M. NADLER (prescription ayant fait l'objet d'un acte notarié en 2011) concernant les parcelles B125 et B126.

Par ailleurs les élus sont également invités à se prononcer sur l'acquisition par la commune de parties des parcelles B135 et B137 dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la voirie (dite route de Sambuget). Les futurs acquéreurs du Mas de Mathée (indivision Mme LADE / M. BIDAULT) céderaient pour l'euro symbolique les parties des parcelles concernées à la commune, les frais de géomètre restant à la charge de la commune.

M. NADLER présente l'historique de l'acquisition du Mas de Mathée par sa famille et il fait part des accords verbaux survenus à l'époque entre sa famille et la municipalité concernant ces parcelles, ces accords n'ayant jamais fait l'objet d'actes formalisés depuis lors.

Monsieur le Maire met ces sujets au vote. M. NADLER ne participe pas aux votes.

Vote des conseillers en faveur de la reconnaissance de la prescription acquisitive de 2011 des parcelles B125 et B126 par M. NADLER : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de l'acquisition pour l'euro symbolique à l'indivision LADE / BIDAULT des parties des parcelles B135 et B137 concernées par la régularisation de la voirie (avec frais de géomètre à charge de la commune) : UNANIMITE POUR.

➤ **Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales**

Les collèges électoraux qui procéderont à l'élection des sénateurs seront convoqués le dimanche 24 septembre 2017. En vue de constituer ces collèges électoraux, les conseils municipaux doivent élire leurs délégués et suppléants.

La date de l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux a été fixée par décret au vendredi 30 juin 2017 pour le département de la Lozère.

La commune de VENTALON EN CEVENNES doit donc procéder à l'élection de 2 délégués et de 3 suppléants qui voteront aux prochaines élections sénatoriales.

Arrivée de Marc GOURDON à 18h30.

Marie-Christine LIEBER et Loïc JEANJEAN présentent leur candidature aux postes de délégués titulaires.

Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT présentent leur candidature aux postes de délégués suppléants.

Les élections ont lieu à bulletins secrets.

Vote des conseillers en faveur des candidatures de Marie-Christine LIEBER et de Loïc JEANJEAN aux postes de délégués titulaires : UNANIMITE POUR.

Marie-Christine LIEBER et Loïc JEANJEAN sont proclamés élus au premier tour et ils acceptent le mandat de délégué titulaire du conseil municipal aux élections sénatoriales.

Vote des conseillers en faveur des candidatures de Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT aux postes de délégués suppléants : UNANIMITE POUR.

Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT sont proclamés élus au premier tour et ils acceptent le mandat de délégué suppléant du conseil municipal aux élections sénatoriales.

➤ **Contrat de travail de M. Mickaël GUITTARD**

Mickaël GUITTARD est employé par la commune en tant qu'agent non titulaire depuis septembre 2015. Il occupe des fonctions d'agent polyvalent des services techniques. La durée hebdomadaire de travail de M. GUITTARD est actuellement de 28 heures.

Il bénéficie depuis septembre 2015 de contrats aidés (CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi). Le CUI / CAE est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Ce type de contrat peut être prolongé dans la limite totale de 24 mois.

Le contrat actuel de M. GUITTARD se termine le 06 septembre 2017 et il ne pourra donc pas être renouvelé sous la forme d'un contrat aidé. Son travail donne entière satisfaction à la commune. Des contacts ont été pris avec l'AFPA afin que cet agent puisse bénéficier d'une formation en alternance d'agent d'entretien du bâtiment pendant un an. Une demande de financement de cette formation est en cours auprès de Pôle Emploi. M. GUITTARD doit confirmer son accord pour suivre cette formation.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture d'un poste d'agent technique à compter du 06 septembre 2017, d'une durée de 28 heures de travail hebdomadaires. Monsieur le Maire précise que ce poste s'inscrirait dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, M. SZYMANSKI devant partir à la retraite d'ici 2 ans.

Vote des conseillers en faveur de l'ouverture d'un poste d'agent technique à compter du 06 septembre 2017 pour une durée de 28 heures de travail hebdomadaires : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de la délégation donnée au Maire pour signer le devis de formation de l'AFPA pour M. GUITTARD d'un montant de 5 040 € TTC, après recherche d'éventuelles aides au financement : UNANIMITE POUR.

➤ **Individualisation des subventions 2017 aux associations**

Les élus sont invités par Monsieur le Maire à se prononcer sur l'individualisation des subventions qui seront versées par la commune en 2017.

Plusieurs demandes ont été reçues à ce jour. Ces demandes sont présentées aux élus.

Après en avoir débattu, il est proposé d'attribuer les sommes suivantes aux associations ci-après :
- La Châtaigneraie Cévenole : 25 € (adhésion),

- Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du haut Languedoc : 100 € (adhésion),
- La Fondation du Patrimoine : 55 € (adhésion),
- Association Epi de Mains : 650 €,
- Association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches : 650 €,
- Cinéco : 500 €,
- Association des Parents d'élèves de VENTALON EN CEVENNES : 400 €,
- Association Promotion de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT : 200 €,
- Théâtre Clandestin : 400 €,
- Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance : 50 €,
- Du CéFéDé à la Ligne Verte : 250 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du COLLET DE DEZE : 250 €,
- USEP 48 (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) : 50 €.

Votes des conseillers en faveur de l'attribution de chacune de ces subventions : UNANIMITE POUR, sauf pour l'attribution de la subvention à l'Association Promotion de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT : 1 vote CONTRE.

Certains élus, du fait de leur responsabilité au sein de ces associations, se retirent des votes suivants :

- Daniel MATHIEU ne participe pas au vote (= procuration non actionnée) concernant l'adhésion de la commune à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du haut Languedoc ;
- Emilie MERMET-BOUVIER ne participe pas au vote concernant la subvention à l'Association des Parents d'élèves de VENTALON EN CEVENNES ;
- Véronique NUNGE, Jean-Claude DAUTRY, Jacques HUGON et Camille LECAT ne participent pas au vote concernant la subvention à l'Association Epi de Mains.

➤ **Adhésion à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN, Alès**

La cantine de l'école des Abrits achète actuellement des produits bios à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN, une coopérative située à Alès.

Il est nécessaire que l'école adhère à cette coopérative afin de pouvoir s'y fournir et régler les produits achetés. Les frais d'adhésion pour les personnes morales s'élèvent à 50 € / an.

Les élus sont invités à valider l'adhésion de l'école BIOCOOP SOLEIL LEVAIN.

Emilie MERMET-BOUVIER s'interroge sur la gestion de ce magasin, certaines BIOCOOP ne facturant pas de frais d'adhésion à leurs clients.

Il est évoqué la nécessité de trouver une juste articulation entre la mise en œuvre d'une cantine « bio » et la volonté de faire travailler les producteurs locaux qui participent au dynamisme du territoire.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de dérogation à BIOCOOP RESTAURATION (grossiste du groupe BIOCOOP spécialisé dans la fourniture des professionnels de l'alimentation) a été faite par l'école. En effet l'école souhaite se faire livrer par BIOCOOP RESTAURATION mais le niveau minimal de livraison exigé est trop élevé pour l'école. Il est donc envisagé de mutualiser les commandes avec l'association « Ecorelais » afin d'atteindre les volumes de commandes nécessaires.

Vote des conseillers en faveur de l'adhésion à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN d'Alès : 13 votes POUR, 5 ABSTENTIONS.

➤ **Dotation touristique du SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère : reversement de la dotation forfaitaire 2017 de la commune de VENTALON EN CEVENNES à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.**

Le SIVOM des Sources du Tarn (qui réunissait Fraissinet, Le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon, Vialas, St Frezal de Ventalon et St Andéol de Clerguemort) a été dissous en 2016. Ce

SIVOM, qui avait une compétence touristique, percevait la dotation touristique des communes qu'il reversait ensuite à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Suite à sa dissolution en 2016 et à la création de la nouvelle communauté de communes, la commune de VENTALON EN CEVENNES va percevoir cette dotation touristique en 2017 alors que la nouvelle CCCML devrait la percevoir puisque c'est elle qui exerce la compétence tourisme.

La commune de VENTALON EN CEVENNES devrait percevoir précisément 6 393 € (4 800 € pour St Andéol +1 593 € pour St Frézal).

Les élus sont donc invités à délibérer afin de reverser cette dotation à la CCCML.

Vote des conseillers en faveur du reversement de cette dotation à la CCCML : UNANIMITE POUR.

➤ **Rythmes scolaires 2017/2018**

Un décret publié le 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de sortir de la réforme des rythmes scolaires en revenant par exemple à une semaine de 4 jours. L'objectif est de redonner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation du temps scolaire afin de répondre aux singularités des contextes locaux. Là où un consensus émergerait entre conseil d'école, municipalité et Inspection d'Académie, une dérogation aux cadres existants serait donc possible. Ces évolutions interviendraient à compter de la rentrée 2018 mais des expérimentations pourraient avoir lieu dès la rentrée 2017.

Les parents d'élèves, les élèves et le personnel communal ont été sollicités sur cette question : la majorité d'entre eux se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours.

Départ de M. NADLER à 20h08.

Les élus débattent du rythme de travail le plus adéquat pour les enfants. L'avenir des activités périscolaires en cas de retour à 4 jours est également évoqué.

Vote des conseillers en faveur de la réforme du rythme scolaire avec retour à 4 jours et demande de dérogation pour que cette réforme soit appliquée dès la rentrée 2017 : 11 votes POUR, 1 vote CONTRE, 5 ABSTENTIONS.

➤ **Schéma d'assainissement (Saint Andéol de Clerguemort)**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet. Le schéma directeur d'assainissement de Saint Andéol de Clerguemort est actuellement en phase 4 de son élaboration. Le dossier va être transmis à la DREAL par la commune. L'enquête d'utilité publique permettant de valider ce schéma devrait bientôt pouvoir être lancée. Sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, seuls deux hameaux ne sont pas concernés par l'assainissement non collectif : Lézinière (partie aval) et l'Espinasse.

Une délibération avait été prise par la commune de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT afin de valider le lancement de l'enquête publique qui sera l'occasion d'un débat.

➤ **Motion de soutien à la Trésorerie du COLLET DE DEZE et souhait de maintien des services publics locaux**

La Trésorerie du COLLET DE DEZE est mise en difficulté par des réductions d'effectifs. Alain VENTURA invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote d'une motion de soutien à la Trésorerie du COLLET DE DEZE ainsi qu'à tous les services publics, notamment situés en zone rurale, menacés par les réductions drastiques d'effectifs.

Vote des conseillers en faveur de cette motion de soutien : UNANIMITE POUR.

➤ **Projet Espace Test Agricole : suite à donner**

Emilie MERMET-BOUVIER présente l'état d'avancement de ce projet.

L'étude réalisée sur la faisabilité de l'espace test agricole a porté sur des terrains publics et privés. Or il apparaît aujourd'hui que le projet d'espace test agricole ne sera pas réalisable sur les

terrains privés à long terme. Par ailleurs le coût de fonctionnement d'un tel projet s'avère extrêmement lourd à porter pour une petite commune.

Les pistes envisageables sont donc les suivantes :

- Consolider les agriculteurs actuellement en place sur les terrains communaux,
- Pour les terrains privés, envisager la mise en place de serres-tunnels notamment sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUÉMORT ; de nombreux éleveurs de SAINT FREZAL DE VENTALON sont intéressés par cette idée. Le coût de ces structures est à creuser. L'organisation à mettre en place entre les différents éleveurs est également à étudier. Des réunions publiques pourraient être organisées à ce sujet.

Emilie MERMET-BOUVIER est mandatée par les élus pour continuer à travailler sur ces pistes. Par ailleurs Emilie MERMET-BOUVIER présente aux élus les devis qu'elle a obtenus concernant le débardage de bois pour la châtaigneraie de l'Espinas. Le devis de M. Josse LEMATTRE est retenu.

➤ **Information : Sentiers de randonnée**

Marie-Christine LIEBER présente ce sujet.

3 sentiers de randonnée (sentiers PR) validés par le Parc National des Cévennes et l'Office du Tourisme existent actuellement sur la commune. Ces sentiers sont gérés par la communauté de communes. Or il s'avère aujourd'hui que l'entretien de ces sentiers pose de multiples problèmes.

- De gros travaux sont nécessaires afin de remettre en état le sentier du Moulin (travaux de terrassement, passerelle...). Des devis sont en cours de réalisation. Ils seront soumis à la communauté de communes.
- Le sentier du Ravin de l'Enfer doit être re-balisé. Des panneaux de départ sont à planter et des chicanes à réaliser. Des réunions sur place ont eu lieu avec l'ONF et l'ASA.
- Le sentier de Tras Lou Serre nécessite un important travail d'entretien car toutes les sections de ce sentier ne permettent pas la circulation des randonneurs. Une passerelle est également à réaliser.

Des pistes sont évoquées afin de résoudre des problèmes d'entretien :

Proposer à la communauté de communes de s'appuyer sur les équipes communales (moyennant paiement de ces prestations) pour le débroussaillage des sentiers ? Faire passer des troupeaux pour favoriser l'entretien des sentiers ?

Cet enjeu est crucial pour la commune, la randonnée étant une des principales activités touristiques proposées sur le territoire.

➤ **Information : Projet d'aménagement d'une aire de jeux à L'Espinas**

Véronique NUNGE présente ce sujet.

Un appel à projets a été lancé par l'Association Territoriale Causses Cévennes concernant la réalisation d'aires de jeux. L'ATCC anime en effet un Groupement d'Action Locale (GAL) qui gère une enveloppe de fonds européens. Cette enveloppe est issue du FEADER (Fonds Européen Agricole Développement Espace Rural) et plus particulièrement du programme LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). 3 projets d'aires de jeux sont finançables à hauteur de 15 000 €. Cet appel à projet s'adresse aux collectivités.

6 axes de sélection sont retenus parmi lesquels : intégration dans le site, aménagements prévus (aire de pique-nique, point d'eau, etc), types d'équipements (jeux, agrès), modalités de réalisation du projet (essence des bois utilisés, traçabilité des bois, etc)...

Il est précisé que l'utilisation du bois est obligatoire, un des enjeux étant de favoriser les synergies locales en faisant appel autant que possible à des entreprises locales. Il s'agit de créer un espace de rencontre, de vivre ensemble, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

La commune pourrait donc répondre à cet appel à projets en proposant la réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'Espinas. La commune pourrait passer une convention avec l'association Epi de Mains qui participerait au montage et à la réalisation du dossier. Véronique NUNGE

précise que la commune, si elle souhaite répondre à ce projet, devrait commencer par organiser une réunion avec le GAL et l'association Epi de Mains.

Les élus débattent de la nécessité d'avoir un projet global sur le site de l'Espinas, alliant problématiques agricoles et touristiques.

Il est convenu que ce sujet doit être approfondi (modalités exactes et coût estimatif du projet). Il pourra être remis ultérieurement à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal si une délibération s'avère nécessaire.

➤ **Panneau d'affichage « Col de Banette »**

Le panneau d'affichage situé au col de Banette a disparu et le poteau est effondré. Son remplacement doit donc être programmé.

➤ **Questions diverses**

- **Syndicat Mixte Numérique**

Alain VENTURA présente le sujet.

Le 28 novembre 2016 la commune de VENTALON EN CEVENNES avait délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit. Ce syndicat regroupera les communes concernées et le Département de la Lozère. Il assurera la maîtrise d'ouvrage du projet très haut débit et la gestion du nouveau réseau. Il convient maintenant que la commune de VENTALON approuve les statuts de ce syndicat en vue de sa création.

Camille LECAT se présente comme délégué titulaire et Alain VENTURA comme délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Numérique et de la désignation de Camille LECAT comme délégué titulaire et d'Alain VENTURA comme délégué suppléant auprès du comité syndical : UNANIMITE POUR.

- **Information relative au syndicat mixte Du CÉFÉDÉ à la Ligne Verte**

Loïc JEANJEAN présente l'avancée du projet de la Voie Verte.

Le projet avance bien grâce à l'aide du Département et de Lozère Ingénierie. Le tracé du parcours St Privat / Ron Corbière vient d'être réalisé avec l'appui de Lozère Ingénierie. Il manque encore à finaliser des financements, notamment pour la signalétique et la reprise de deux ouvrages d'art problématiques : le pont de Ron Corbière et le tunnel de St Privat qui est à stabiliser.

Loïc JEANJEAN rappelle les différentes tranches de travaux qui sont prévues. Florac – St Julien d'Arpaon sera la première phase. Le tracé Ste Cécile d'Andorge – Le Collet de Dèze constituera la deuxième phase. La commune de Ventalon en Cévennes sera quant à elle concernée par la troisième phase.

Actuellement ce sont surtout les financements régionaux qui restent en suspens.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22h25.